

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUIN 2016

Le 2 juin 2016 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Coin Sur Seille régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEIDEL Marc.

Présents : MM Marc SEIDEL, Samuel DIAZ, Alain NOIRE, Jean Marie PECHEUR, Julien BILOCQ, Pierre BRAUN, Olivier NEOLAS, Laurent VERDUN, Serge MENNUNI Mme Sonia BARBIER

Absents excusés :

Ordre du jour :

- Subvention à l'association ASCL
- Convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange
- Marché URM : FACE . rue de la Gare . AMO travaux enfouissement des réseaux BT
- Convention relative à la transmission des données électorales par internet à l'INSEE
- Délégation du conseil municipal : droit de préemption urbain
- Contrat entretien Eclairage Public
- Divers

Approbation du procès-verbal du 24 mars 2016

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016 ;

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016.

12/2016 : (7.5.2) SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASCL

L'ASCL sollicite de la part de la commune une aide pour l'organisation, du festival de musique Rock en Seille qui se déroulera le 30 juillet 2016.

Le Conseil municipal après délibération, et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'ASCL, afin de permettre le défraiement des musiciens, une subvention de 250 " pour l'organisation de ce festival.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes

13/2016 : (1.3) CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ORANGE

La commune de Coin-sur-Seille et Orange souhaitent coordonner leurs efforts pour améliorer l'environnement et le cadre de vie des riverains de la rue de la Gare.

Il convient de passer une convention afin de fixer la procédure de réalisation de l'opération et de définir les missions et obligations de chacune des parties.

Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention n°CNV-HD4-54-15-00067852 ;

PREND ACTE des modalités juridiques incombant au Maître d'ouvrage,

ACCEPTE la participation financière d'Orange fixée à 3 000,50 euros net,

PRECISE que les crédits nécessaires à l'opération d'enfouissement sont inscrits au B.P 2016,

PRECISE que la présente convention sera résiliée de plein droit si les travaux n'ont pas commencé dans les 9 mois suivant la date de signature de la convention par la collectivité,

CHARGE Monsieur le Maire de la signature de ladite convention.

14/2016 : (1.1) MARCHÉ URM : FACE - RUE DE LA GARE - AMO TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX BT

La commune se propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau électrique dans le cadre d'un financement FACE (fonds d'amortissement des Charges d'Electrification) de type CE (programme Principal), pour un montant total de 48 759.86 " TTC, correspondant aux travaux à réaliser conformément au projet présenté en séance.

Le Conseil Municipal autorise, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à URM, un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces présentations seront alors effectuées pour un montant total de 2 321.90 " TTC.

Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante :

- Participation FACE :	32,500 %, soit 15 846,95 " TTC
- Récupération anticipée de la TVA :	16,667 %, soit 8 126,64 " TTC
- Prise en charge URM :	14,583 %, soit 7 110,81 " TTC
- Part communale :	36,250 %, soit 17 675,45 " TTC

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'URM est constituée de la manière suivante :

• **Éléments de mission de base :**

Ils contiennent notamment :

- DIA : Les études de diagnostic,
- EP : Les études préliminaires,
- AVP : Les études d'avant-projet,
- PRO : Les études de projet,
- ACT : L'assistance au Maître d'ouvrage pour aide à la passation du contrat de travaux subventionnés avec le Conseil Général de la Moselle, comprenant les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention, son paiement par acompte éventuel ou en totalité, après l'avoir obtenue.

• **Éléments de missions complémentaires :**

Ils contiennent notamment :

- La préparation du dossier de demande de la subvention F.A.C.E (Fonds d'amortissement des Charges d'Electrification) qui comprend :
 - L'élaboration du plan des travaux,
 - L'estimation du coût prévisionnel de l'opération sur le réseau électrique avec détail des quantités à mettre en œuvre,
- Le suivi administratif et financier de la facturation de l'entreprise d'electrification chargée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,
SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention dans le cadre d'un financement FACE,
ACCEPTE le financement du renforcement du réseau électrique comme précisé ci-dessus,
AUTORISE le Maire à notifier à URM un MAPA pour une mission d'assistance à Maitrise
d'Ouvrage (AMO) suivant les termes supra.

15/2016 : (1.3) CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES D'ETAT CIVIL ET DES AVIS ELECTORAUX PAR INTERNET A L'INSEE

VU, le code général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité de transférer régulièrement les données d'état civil et électorales à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ;
CONSIDERANT qu'il est désormais possible de transférer ces données via internet par le biais de l'application AIREPPNET ;

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers d'un projet de convention définissant les modalités et conditions du partenariat entre la Commune et l'INSEE pour la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n° /DR67-ETB51/2016 avec la Direction Régionale d'Alsace . Champagne-Ardenne . Lorraine de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques, portant sur la transmission des données électorales et d'état civil par internet, pour une durée de 5ans.

16/2016 : (7.1) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes relatives à l'exercice du droit de préemption urbain du 06/11/2015 au 02/06/2016 (tableau ci-joint).

17/2016 : (1.4) CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Le contrat d'entretien de l'éclairage public arrivant à échéance le 30 juin 2016, il est nécessaire d'adhérer à une nouvelle convention.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de contrat présentée par l'AJEM

Vu le projet " Contrat Vision Optimisée " de l'AJEM,

CONSIDERANT les conditions particulières du projet :

- Date d'effet : 1^{er} juillet 2016
- Durée : 4 ans
- Coût : 2 075,36 " HT

- Remise de 11% la 1^{ère} année, 5% les années suivantes

L'exposé du Maire entendu,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

DECIDE de souscrire le contrat de entretien des installations de éclairage public dit " Contrat Vision Optimisée " proposé par IJEM.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Divers :

Le Conseil Municipal prend acte des rapports présentés par Mr le Maire, à savoir le compte rendu annuel pour l'année 2015 sur l'activité de GRDF sur notre concession ainsi que le rapport du délégataire du Syndicat des Eaux de Verny. Ces rapports sont tenus à la disposition du public.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour et an susdits.